Vierde plenaire zitting – Maandag 9 februari 2009
Quatrième séance plénière – Lundi 9 février 2009
Verslag – Rapport

Aanwezig – Présents :

La liste doit encore être ajoutée !

Verslag – Rapport :

1. Introduction

La Présidente souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à la quatrième séance plénière de la Commission. Les membres approuvent le projet d'ordre du jour (cfr ppt en annexe).

2. Procès-verbal des travaux de la commission de juillet 2008 à janvier 2009

a. Fonctionnement quant au contenu

La Présidente annonce que la majeure partie de la séance sera consacrée à la discussion, aux commentaires et enfin à l'approbation du Projet de rapport concernant le deuxième protocole optionnel à la CIDE, portant sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et du projet de règlement d'ordre intérieur.

Parallèlement, les missions suivantes ont également été traitées au niveau de la présidence au cours de la période écoulée, par le biais d'une consultation électronique des membres:

- Début juillet 2008: contribution à la consultation émanant de la Commission européenne (groupe 29) concernant le document de travail "Mineurs et vie privée: principes généraux et cas particuliers dans les écoles", qui reprenait un projet de directive relative à la vie privée pour des instances qui traitent des données concernant des enfants, et plus particulièrement les écoles. La Commission pour la Protection de la Vie Privée (CPVP) a fait office de contact lors de cette consultation. La consultation des membres d'est limitée à un appel par courrier électronique le 23 mai 2008, étant donné la grande technicité du dossier. Le Professeur Johan Put a remis un avis volumineux accordant une attention toute particulière aux droits de participation des mineurs dans l'approche relative à la vie privée, aux exigences du secret professionnel, outre l'attention qu'il convient d'accorder à la vie privée, et notamment à la notion de minorité d'âge que nous appliquons. Cet avis a été transmis à la CPVP par la CNDE avec un courrier d'accompagnement.

La Présidente remercie une fois encore le Professeur Put pour sa contribution. Il est important que les membres de la Commission puissent fournir des avis les plus larges possibles, chacun en fonction de son domaine de spécialisation, également en dehors des réunions de travail. Elle **appelle les membres à reprendre systématiquement le Secrétariat dans leur liste de mailing pour des consultations, de sorte que la communication concernant les demandes d'avis puisse être mise en œuvre de la manière la plus large possible.**

- Fin juin 2008, la Commission a été informée par la CoorMulti de l'invitation à l'égard de la Belgique à présenter devant le Comité contre la Torture son 2ème Rapport sur la CAT (Convention contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants). Cette présentation a eu lieu en novembre dernier. Un mail a été envoyé en vue d'informer les membres de la list of issues, avec un renvoi explicite aux points concernant les enfants. Il n'y a pas eu de remarques de la part des membres.

- Dans le cadre de l'élaboration du rapport périodique quant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le travail de la Présidente a consisté en une information générale (renvois aux parties pertinentes du rapport périodique) et en une description des missions de la Commission dans le rapport.

- En novembre 2008, le troisième congrès mondial contre l'exploitation sexuelle d'enfants et d'adolescents s'est tenu à Rio. La Présidente y a représenté la Commission. La délégation belge était présidée par Mme Paule Somers, du cabinet du ministre de la justice. M. Jodts, M. Coupez, Mme Blanche, Mme De Craim et M. Bontinck, tous membres ou membres suppléants de la Commission, ont participé au congrès, ainsi qu'une représentante du SPF Affaires étrangères. Ecpat Belgique et Child Focus étaient également représentés.

  La Présidente a préalablement à la Conférence préparé la réponse au questionnaire du rapporteur spécial pour la conférence, M. Jaap Doek. Le discours a également été préparé par elle, en collaboration avec le Service de la Politique criminelle et a été finalisé avec les autres membres de la délégation.

  Le Congrès a réuni presque 3000 participants: 137 gouvernements, des enfants, des organisations internationales, des ONG et des entreprises privées. Il a été co-organisé par UNICEF, le gouvernement brésilien, ECPAT, le NGO Group for the CRC et d'autres partenaires. Il s'est achevé par la proposition d'un plan d'action dont le processus d'adoption est toujours en cours.

  Ce projet de plan réclame une stratégie multisectorielle (éducation, santé, tourisme, sécurité, justice) pour atténuer le risque d'exploitation sexuelle des enfants. Cette stratégie doit s'accompagner d'efforts pour que les attitudes et les pratiques sociales tolérant cette exploitation changent (mettre fin aux mariages d'enfants, par exemple).

  Le projet de plan d'action de Rio demande également aux gouvernements d'approuver des lois qui protègent tous les enfants placés sous leur juridiction, notamment les enfants migrants sans papiers ou ceux qui ont été victimes de la traite.

  Le projet de plan d'action est formulé de façon relativement générale d'un point de vue européen, puisqu'il s'adresse à l'ensemble des pays du monde.
  Néanmoins, il présente des engagements en matière de :

- promotion de la participation des enfants, également des enfants vulnérables comme les victimes d'exploitation sexuelle, via entre autres des comités d'avis pour et par les enfants et les jeunes, des initiatives peer-to-peer, etc. ;
- recherche sur la problématique;
- coordination nationale de la lutte contre l'exploitation sexuelle;
- coordination au plan international via entre autres la collaboration avec la banque de données d'Interpol ;
- au plan régional, il devrait y avoir une coordination et un lieu d'échange et de monitoring au niveau européen en la matière pour 2013 ;
- formation de professionnels;
- définition de la pédopornographie, avec attention pour e.a. le grooming ;
- online safety au niveau des écoles et des organisations de jeunesse ;
- codes de conduite pour le secteur du tourisme.

La Présidente se félicite de pouvoir constater que la plupart de ces objectifs ont été inscrits – sous forme de réalisations ou d'objectifs pour l'avenir - dans le projet de rapport OPSC qui sera approuvé lors de la séance.

- Visite du Commissaire aux Droits de l'Homme au Conseil de l'Europe, M. Hammarberg, le 19 décembre 2008.

  Du 15 au 19 décembre, le Commissaire a effectué des visites de travail et mené des entretiens avec des membres de plusieurs gouvernements (confédéraux) belges, avec des ONG et d'autres institutions dont notamment le président de la Cour constitutionnelle, le Commissaire aux Droits de l'Enfant, le DGDE et le Président de la CNDE.

  La concertation avec le président de la CNDE portait sur la composition et le fonctionnement de la Commission. **Le Commissaire a demandé expressément à la Commission de bien vouloir discuter et assurer le suivi de son rapport qui est attendu pour mars 2009**.

La présidente informe ensuite les membres qu'un groupe d'avocats de la jeunesse, actifs dans tous les Barreaux flamands et membres de la Commission des Avocats de la jeunesse du Barreau de Flandre orientale (OVB), a constitué l'asbl "Unie van Jeugdadvocaten". Cette asbl œuvrera, sous la présidence de Monsieur Geert Decock, également membre de la CNDE et membre du Bureau, à une amélioration qualitative de l'assistance judiciaire des mineurs et de la position juridique des mineurs. A terme, l'asbl souhaite également développer des initiatives destinées à donner une meilleure information aux mineurs concernant leurs droits, même indépendamment de toute procédure judiciaire ou administrative.

Les membres sont enfin informés que les gouvernements n'ont pas encore pris de décision définitive concernant la **désignation d'un interlocuteur national pour la Belgique au sein du Conseil de l'Europe concernant l'action relative aux droits de l'enfant et l'éradication de la violence contre les enfants**. Un appel est une fois encore lancé aux représentants du gouvernement pour qu'ils procèdent à cette désignation.

b. Compte rendu budgétaire

Le Président donne ensuite un compte rendu budgétaire des périodes de fonctionnement passées (cfr présentation PowerPoint en annexe).
Le budget de 223.000 EUR pour 2007 a été utilisé à concurrence de 159.773,58 EUR. Ce sont surtout les frais d'installation (qui se sont toutefois poursuivis en 2008 avec l'aménagement d'une salle de réunion) et les frais de fonctionnement qui ont été inférieurs aux prévisions initiales.
En 2007 déjà, on avait remarqué que les frais de traduction n'avaient été évalués correctement avant le démarrage de la Commission. Les dépenses sont pratiquement deux fois plus importantes que l'estimation.

En 2008, le budget de 252.669 34 EUR (pure indexation + imputation ancienneté personnel par rapport à 2008) a été utilisé à concurrence de 238.855,75 EUR. Le compte n'est toutefois pas encore clôturé: il subsiste encore quelques comptes de traduction non facturés. Les économies de personnel (1 collaborateur universitaire en moins pendant 4 mois) ont compensé les frais de traduction qui ont dépassé de plus de 8x le montant qui avait été prévu en 2007.

Le budget pour 2009 est de 259.818,28 EUR (pure indexation + imputation ancienneté personnel par rapport à 2008).

Le président indique que le budget devra faire l'objet d'une augmentation à plus long terme. Il est actuellement encore possible d'utiliser le solde de 2007. Le site web que la Commission envisage d'ouvrir en 2009, sera toutefois également imputé sur ce solde. Le Président indique en outre que le fait d'impliquer des mineurs dans les travaux de la Commission, sujet qui sera abordé de manière plus détaillée ci-dessous, nécessitera également un budget. La réalisation concrète de ce projet dépendra notamment du budget qui sera mis à disposition.

3. Approbation du rapport initial de la Belgique concernant le deuxième protocole optionnel à la CIDE, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

Mmes Siska Van de Weyer et Valentine De Muylder présentent les difficultés et objectifs pour l'avenir repris dans le rapport (cf. présentation PowerPoint en annexe).

(annexe A)

Le Président indique qu'un premier tour de suivi à dans l'intervalle été initié pour les difficultés et objectifs repris dans le troisième rapport périodique de la CIDE. La communauté flamande a déjà réalisé un cadre dans lequel le suivi est actuellement réalisé par tous les points de contact flamands en matière de droits de l'enfant. Au niveau de la communauté française, plusieurs engagements ont été inscrits dans le nouveau plan d'action concernant les droits de l'enfant du 20/11/2008. Un suivi intermédiaire sera également initié. Une concertation a eu lieu le 6 février 2009 avec le niveau bruxellois qui mobilisera ses administrations. Les autres **pouvoirs publics sont eux aussi de nouveau invités à signaler le plus rapidement possible au Président comment et dans quel délai le suivi sera assuré.**

4. Approbation du règlement d'ordre intérieur

La présidente expose brièvement l'historique du projet de règlement d'ordre intérieur.

Le projet de règlement d'ordre intérieur a été établi par le président début 2008, discuté avec les représentants des vice-présidents et ensuite soumis au Bureau. Le projet qui a été définitivement approuvé par le Bureau, a ensuite été transmis aux membres en vue d'éventuels amendements. Après une lecture finale, le Bureau a décidé de présenter le projet à la séance plénière dans une version amendée coordonnée. Une telle manière de procéder garantit, selon le Bureau, une meilleure lisibilité qu'une discussion séparée de tous les amendements.

La présidente souligne toutefois, lors de la séance, que l'on ne souhaite nullement ainsi devancer les décisions. Chaque proposition d'amendement reste susceptible de discussion.

Suit une explication par Monsieur Van Haelst, Monsieur Durviaux et Madame D'hondt à l'aide de la présentation PowerPoint qui est jointe en annexe au présent rapport.

A la suite de récentes modifications dans la composition du Bureau, plusieurs amendements supplémentaires sont encore proposés afin que le Bureau ne soit pas empêché en cas de composition incomplète.

La présidente propose de modifier l'article 12 en: "*Dans la mesure du possible, trois des sept membres du Bureau sont des membres disposant d'une voix consultative, à l'exception de ceux qui sont visés à l'article 3, point 2, a) de l'Accord de collaboration.*" Ceci pour indiquer qu'une représentation équilibrée des membres disposant d'une voix consultative dans le Bureau est visée, mais qu'un manque de candidatures ne porterait pas atteinte à la validité de la constitution du Bureau.

Quelques modifications supplémentaires ont encore été apportées par les membres:

- A l'art. 14, 'par consensus' est modifié par 'à la majorité simple des membres présents'.
- A l'art. 23, 'à l'unanimité' est remplacé par 'à la majorité simple'.
- A l'art. 31, 'si au moins six des dix membres du Bureau' est remplacé par 'si plus de la moitié des membres du Bureau'.
- A l'art. 31, le texte du quatrième paragraphe est modifié comme suit: 'Si tous les membres du Bureau n'ont pas été désignés, seul le nombre qui a été effectivement désigné entrera en ligne de compte pour la détermination du quorum.'
- A l'art. 37, la ligne suivante est ajoutée: 'Cette indemnité est accordée selon les modalités du règlement des frais de déplacement, qui sont applicables dans au mois un des pouvoirs publics impliqués dans l'Accord de collaboration.'
- A l'art. 52, la deuxième phrase du premier paragraphe est complétée comme suit: 'Contact est pris avec le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, pour que les Ambassades et Représentations permanentes de Belgique, en ce compris les représentants des Communautés et des Régions qui en font intégralement partie, soient informés de cette participation.'.

Quelques corrections linguistiques sont également apportées au texte (cfr annexe pour version coordonnée).

Les membres n'ayant pas d'autres remarques à formuler concernant le projet et étant établi qu'ils marquent leur accord avec celui-ci, les membres disposant du droit de vote ont approuvé le règlement d'ordre intérieur ainsi modifié par un vote à main levée.

5. Composition du Bureau - Communication de la Kinderrechtencoalitie et de la CODE

La présidente donne la parole à Mademoiselle Nele Willems de la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen et à Madame Frédérique Van Houcke de la CODE afin de donner des explications concernant la décision de leur assemblée générale de démissionner du Bureau de la Commission (cfr lettres de démission jointes en annexe).

La présidente regrette cette décision en raison du grand intérêt d'une représentation équilibrée de tous les membres de la Commission, ayant le droit de prendre part au vote et disposant une voix consultative, au sein du Bureau. La Kinderrechtencoalitie et la CODE sont en outre des acteurs très importants étant donné qu'elles représentent l'ensemble des ONG agréées défendant les droits de l'enfant.

Monsieur Parmentier, représentant du gouvernent de la communauté française, exprime lui aussi ses plus vifs regrets et souligne que la Communauté française a toujours mis tout en œuvre pour optimaliser la collaboration avec le terrain. Il compte que la collaboration quant au contenu pourra être poursuivie comme auparavant.

La présidente exprime ses plus vifs remerciements à Madame Willems et Madame van Houcke, pour leur collaboration active aux travaux passés du Bureau, qui ont été très intensifs étant donné que les procédures que doit suivre la Commission lors de la réalisation de ses travaux devaient encore toutes être fixées avant de pouvoir être affinées dans le règlement d'ordre intérieur.

La présidente est heureuse d'apprendre que la décision ne portera nullement ombrage à leur implication pour la Commission en tant que telle, ce qui témoigne d'une conviction indéfectible que la Commission appuie le dialogue avec le milieu de terrain et qu'elle appuie le reportage belge grâce à des techniques comme celles des objectifs pour l'avenir.

La Présidente répète son appel aux candidatures pour compléter de nouveau le Bureau. Toutes les candidatures seront adressées aux membres par courrier électronique dans le but d'un accord électronique (principe de l'accord tacite).

6. Travaux février – 20 novembre 2009

La Présidente présente l'agenda pour 2009. Il comprend la rédaction du premier rapport d'activités. Un premier projet de rapport sera soumis au Bureau pour fin mars. Le rapport final sera présenté à la deuxième séance plénière de 2009.

En même temps, les groupes de travail approuvés par la séance plénière du 24 juin 2008 seront préparés, pour entamer leurs travaux après Pâques.

La Présidente présente brièvement chacun des deux groupes de travail en question.

a. Il s'agit tout d'abord du **groupe de travail qui mènera la réflexion sur l'implication d'enfants dans les travaux de la Commission**, telle qu'elle est prévue par l'accord de coopération. Ce groupe de travail réfléchira à des questions de principe relatives au modèle le plus faisable (Qu'est-ce qu'on entend par « implication » ? Une vraie participation, si oui, à quel niveau ? Ou une certaine forme de consultation ?). Le groupe de travail tiendra aussi compte de questions organisationnelles, comme la question linguistique, la charge de travail des instances qui seraient impliquées (en vue de bien informer, former, accompagner, selon le choix, le processus). La Présidente insiste sur le fait qu'il faudrait que la Commission reçoive à temps une certaine clarté de la part des gouvernements sur les possibilités budgétaires. Un budget sera à prévoir, peut-être déjà à partir de 2010. Elle explique que la discussion sera sans doute riche mais difficile.

La Présidente ajoute que plusieurs membres de la Commission qui sont en lien direct ou très proche avec les enfants et les jeunes ont reçu, il y a quelque temps, un questionnaire de la part du secrétariat afin de pouvoir prendre connaissance de quelques premières préoccupations, soucis et avis en la matière. Sur cette base et sur base d'une étude comparative et d'une étude des recommandations internationales en la matière, la Présidente et le Secrétariat prépareront ce groupe de travail, sans pour autant anticiper sur ce qui y sera débattu et conclu.

La Présidente invite les membres avec voix consultative intéressés à s'inscrire dans ce groupe de travail dès aujourd'hui, afin de connaître au plus vite les points d'attention que chacun d'entre eux voudrait déjà communiquer.

b. Un deuxième **groupe de travail** visera à mettre sur pied une meilleure **coordination au niveau national de la collecte de données portant sur des matières qui touchent aux enfants**.

La Présidente propose, après discussion avec le Bureau, de subdiviser ce groupe de travail en sous-groupes de travail pour tenir compte de la diversité des matières qui seront abordées.

En effet, elle explique que l'idée est de travailler dans un premier temps en vue de répondre au mieux aux demandes de statistiques formulées par le Comité des droits de l'enfant. L'ensemble des demandes formulées dans le passé sont actuellement à l'étude au Secrétariat. Une proposition sera faite en vue de regrouper les demandes de statistiques qui concernent les mêmes instances. Il pourra s'agir entre autres de données démographiques sur la population de moins de 18 ans, de données concernant les enfants séparés de leurs parents, de données concernant les enfants porteurs d'un handicap, de données relatives à l'école (taux d'inscription et d'achèvement de la scolarité dans les différents niveaux et types d'enseignement), de données relatives aux mineurs étrangers non accompagnés, de données concernant l'administration de la justice pour mineurs (enfants en conflit avec la loi), de données relatives à la proportion de leur budget que les différents niveaux de pouvoirs consacrent aux domaines qui concernent les enfants, comme l'enseignement, la santé, la prévention de la délinquance juvénile, la protection de la jeunesse, les enfants handicapés, les garderies pour enfants, etc.

La Présidente invite les membres à marquer leur accord pour que le Bureau procède à la création de ces sous-groupes de travail, sur base de la proposition de répartition par instances concernées qui sera ainsi élaborée par la Présidente et le Secrétariat.

Les sous-groupes de travail feront un travail aussi bien conceptuel que technique. Ils nécessiteront la collaboration de toutes les administrations et d'autres instances qui fournissent des statistiques, comme le Collège des Procureurs généraux. Il sera fait appel à des experts en la matière pour examiner les moyens d'obtenir un arsenal de données compatibles. Mais la collaboration des autres membres de la Commission sera également nécessaire afin qu'ils identifient les besoins en termes de statistiques. Ils seront invités à plusieurs moments lors des travaux afin de donner leur avis.

La présidente demande si tout le monde soutient l'idée d'essayer dans un premier temps de répondre aux demandes de statistiques formulées par le Comité des droits de l'enfant et de travailler sous forme de sous-groupes de travail. Les membres marquent leur accord tacite.

c. La présidente propose, au nom du Bureau, d'approuver la création d'un troisième **groupe de travail concernant la préparation d'un colloque du 20 novembre 2009**. Ce groupe de travail aurait priorité sur le groupe de travail annoncé lors de la troisième séance plénière, qui devait réfléchir sur l'opportunité de démarrer déjà les travaux à un prochain plan d'action national.
Les membres ont tacitement accepté le report de cette réflexion. Dans tous les cas, l'accomplissement des engagements qui sont énoncés dans les deux rapports (CIDE et OPSC) sera suivi de très près.

La présidente indique que le Bureau estime que le vingtième anniversaire que fêtera cette année la CIDE peut être célébré de manière spéciale par l'organisation d'un événement le 20 novembre.

La présidente propose de débuter le colloque par une présentation de la CNDE ainsi que de ses réalisations et défis.

La CNDE a par exemple déjà établi un dialogue systématique entre les acteurs politiques et le milieu de terrain sous la forme de groupes de travail. Ce dialogue s'est d'ores et déjà traduit par l'établissement de "difficultés et objectifs pour l'avenir" qui ont été joints aux deux rapports approuvés et dont la réalisation sera suivie régulièrement. Il est par ailleurs prévu que le dialogue puisse mener à la formulation de "dissenting opinions".

L'amélioration de la coordination politique quant au contenu (collaboration transversale entre les pouvoirs publics) et de la coordination de la collecte de données, constituent un défi pour la CNDE.

La présidente indique qu'il est également possible que les résultats intermédiaires du groupe de travail 'Implication d'enfants mineurs dans les travaux de la CNDE' puissent être présentés d'ici le 20 novembre.

Un ou une représentante de chaque gouvernement fera ensuite, pendant environ 15 minutes, un exposé expliquant une réalisation importante et un grand défi en matière de droits de l'enfant pour son gouvernement. **La présidente appelle les responsables gouvernementaux à désigner à cette fin des experts techniques et quant au contenu dans leurs administrations.**

Le Commissaire aux droits de l'enfant, le DGDE, la Kinderrechtencoalitie et la CODE seront ensuite invités à prendre la parole sous la forme d'une réaction à la présentation des

représentants gouvernementaux. D'autres membres pourront également annoncer une intervention.

La présidente propose d'adresser le colloque aux membres de la CNDE et à tous les parlementaires intéressés, de même qu'aux tiers invités par des membres ou par le Secrétariat.

Elle remarque que la cinquième séance plénière se déroulera préalablement à l'événement. Celle-ci débutera à 14 heures et durera environ 1 heure. Le premier rapport annuel, les résultats intermédiaires des groupes de travail (pour autant qu'ils ne doivent pas être présentés lors du colloque), les travaux prévus pour 2010 et la constitution de nouveaux groupes de travail seront discutés lors de cette séance plénière.

Les membres et les membres ayant le droit de prendre part aux votes approuvent la constitution du troisième groupe de travail susmentionné.

Enfin, la présidente annonce une consultation générale des membres concernant la constitution d'un **site web pour la Commission**. Il est prévu d'ici le 20 novembre.
Les membres seront interrogés concernant les liens qui, selon eux, devraient être prévus ainsi que concernant les informations à faire figurer sur ce site. Certains membres seront également appelés à se prononcer concernant l'accessibilité, suffisante ou non, du site en projet, avant son implémentation.

La Présidente déclare que la séance plénière est clôturée.